



Communication sur le Progrès 2013



Engagement	p2
Activités	p3
Droit de l'homme	p4
Condition de travail	p6
Environnement	p8
Lutte C/corruption	p11

Houplines, le 17 juin 2013

Depuis 2001, date de notre adhésion au pacte mondial, ses valeurs ont progressivement imprégné le fonctionnement de notre entreprise, les prises de décision qui ont accompagnées notre mutation et notre stratégie commerciale.

Nos communications passées ont illustré nos efforts en matière de respect de l'environnement, d'éco-conception de nos produits, de formation et de bien être de nos collaborateurs ainsi que l'attention que nous portons aux producteurs de notre matière première, le coton.

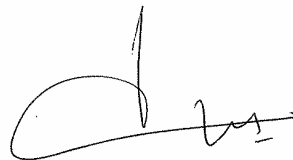
Pour cette année 2013/2014, nous renouvelons notre engagement envers les 10 principes du Pacte Mondial :

- Droit de l'homme ;*
- Condition de travail ;*
- Environnement ;*
- Lutte C/corruption.*

Durant les prochains mois, notre objectif majeur reste la formalisation et le renforcement de nos actions dans notre sphère d'influence, c'est-à-dire chez nos partenaires asiatiques.

Nous poursuivrons la transmission et l'implantation de nos valeurs RSE via une charte d'achat responsable et la tenue de tableau de bords formalisés traduisant un premier état des lieux des différents niveaux de développement atteint par ceux-ci.

*Antoine Hacot
Président Directeur Général*



Notre entreprise : Hacot & Colombier

Le groupe Hacot & Colombier est une entreprise familiale, implantée depuis plus de 150 ans à Houplines dans le Nord de la France, bassin historique de l'industrie textile.

Riche d'une longue expérience industrielle, nos savoir-faire font de nous un acteur incontournable sur les marchés du linge de lit et des articles de couchages pour adultes et jeunes enfants.

Historiquement producteur, nous avons su nous adapter aux diverses mutations de l'environnement économique mondial et saisir les nouvelles opportunités du marché.

Nous sommes désormais des concepteurs de textiles innovants, maîtrisant les filières de production françaises, tunisiennes et asiatiques et assurant les meilleurs services logistiques.

Livrant la grande distribution, nous apportons à nos clients des produits de qualité et des concepts innovants intégrant les principes de l'éco-conception et la communication du respect de nos valeurs « Pacte mondial ».

Principes relatifs au droit de l'Homme

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence; et

Principe 2: A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Analyses et stratégies:

Prenant acte de la mutation de nos filières d'approvisionnement, les sites de productions euro-méditerranéens laissant place à des fournisseurs asiatiques majoritairement pakistanais, nous avons intégré dans nos réflexions la forte augmentation du risque « droit de l'homme ».

L'objectif fixé pour 2012 / 2013 de rédaction d'une charte interne d'achat responsable socialement et écologiquement adaptée à nos produits et à nos zones d'approvisionnement est en cours mais ne sera achevé qu'à l'horizon 2014. Nous nous accordons ce délai car les besoins de formations internes et en accompagnements externes se sont révélés plus complexes dans leurs mises en œuvres que nous ne l'avions anticipé.

Nous confirmons donc notre volonté d'appréhender ce sujet en nous basant sur les certifications de nos partenaires obtenues selon les référentiels :

- SA8000 géré par l'ONG américaine Social Accountability International (SAI) ;
- BSCI, Business Social Compliance Initiative géré par la FTA Foreign Trade Association.
- ICS, Initiative Clause Sociale gérée par la FCD, Fédération (française) du Commerce et de la Distribution ;

Ces trois référentiels intègrent les recommandations de la déclaration universelle des droits de l'homme, la convention internationale des droits de l'enfant, les conventions sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et différentes conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Durant les audits sont en particulier évalués les points suivants :

- Le travail des enfants ;
- Le travail forcé ;
- L'hygiène et la sécurité ;
- Les pratiques d'organisation ;
- Les discriminations ;
- Le droit de réunion et de liberté syndicale ;
- Le temps de travail ;
- La rémunération ;
- La gestion des ressources humaines.

Objectifs:

Nous maintenons nos objectifs définis dans notre cop 2012 et nous engageons à les atteindre au cours du premier semestre 2014

- Rédaction d'une charte interne d'achat responsable socialement et écologiquement adaptée à nos produits et à nos zones d'approvisionnement;
- Formation et sensibilisation de notre service achat responsables via des ateliers de travail proposés par le réseau Alliance. <http://www.reseau-alliances.org/>
- Mise à jour des tableaux de bord et détermination de seuils chiffrés à atteindre dans la rubrique (5.24) Taux de fournisseurs audités responsabilité sociale (SA8000/BSCI/ICS)
- La rédaction d'un document / procédure citant les sources d'information du service achat sur ces sujets (presses, mailing d'organisme spécialisé, de prestataires d'audits sociaux...);

Tableau de bord:

(5.24.1) Taux de fournisseurs audité responsabilité social (SA8000/BSCI/ICS) : 70%

(5.23) Ancienneté des fournisseurs : 5,6 Années

Seront complétés dans un second temps :

(5.24.2) Pourcentage de partenaire ayant signé la charte des achats responsables.

(5.24.3) Nombre de jours consacrés à notre politique Achat / RSE, formation, séminaire, revue de presse, benchmarking des bonnes pratiques.

Principes relatifs au droit du travail

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;

Principe 4: L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;

Principe 5: L'abolition effective du travail des enfants;

Principe 6: L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Analyses et stratégies:

Nous segmenterons pour cette rubrique les champs d'actions domestiques de l'entreprise et ceux de ses partenaires étrangers. Pour ces derniers, nous renverrons le lecteur au chapitre précédent puisque les principes et conventions internationales du droit du travail sont intimement liés à ceux des droits de l'Homme et traités lors des démarches d'Audit RSE.

Nous soulignerons donc ici la situation et les efforts réalisés par l'entreprise auprès des personnels de ses sites français.

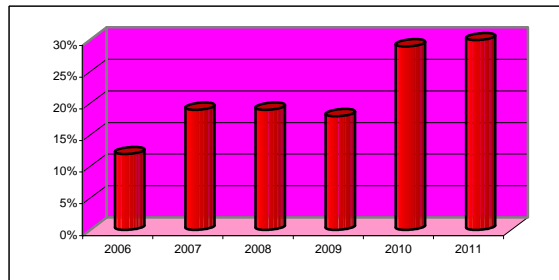
Nous avons pu décrire lors de la rédaction de COP précédentes, la pyramide des âges de notre entreprise et le niveau de qualification de nos collaborateurs ainsi que nos efforts de formation continue et de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Objectifs:

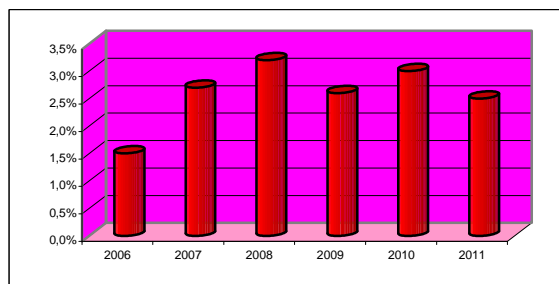
Nous nous engageons donc à poursuivre les efforts en terme de formation, de validation des acquis professionnels, d'évolution interne et de féminisation des postes de responsabilité. Nous restons également toujours vigilants pour évaluer et prévenir les dangers et risques professionnels.

Tableau de bord:

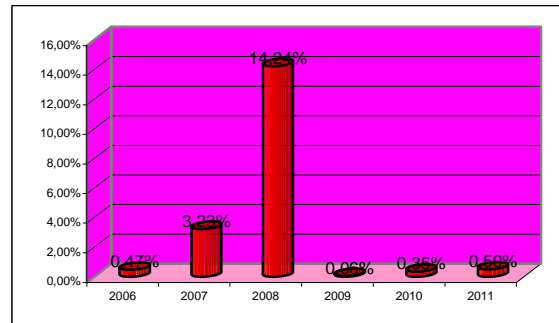
(2.2.8) Pourcentage de femmes dans l'encadrement :



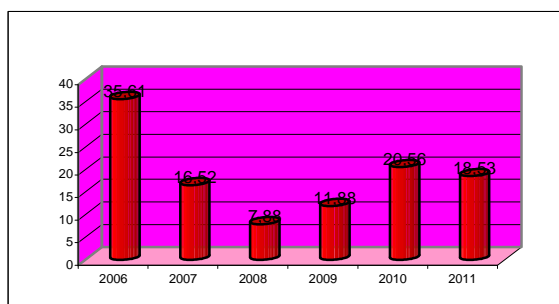
(2.3.2) Pourcentage du budget formation sur la masse salariale :



(2.5.1) Taux de gravité (durée de l'arrêt de travail) :



(2.5.2) Taux de fréquence des accidents de travail :



Principes relatifs à l'environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement ;

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Durant la dernière décennie, l'éco-conception fut largement intégrée dans nos processus de développement produit. Les premiers pas furent le lancement d'une gamme de tissus teints à base de colorants végétaux, suivi par la rédaction d'un cahier des charges exigeant, évaluant et sélectionnant les produits d'ennoblissement les moins impactant pour l'environnement.

Nous avons ensuite intégré les impacts sociaux et environnementaux de notre matière première, le coton.

Dès 2004, nous avons soutenu la création de la filière du commerce équitable Max Havelaar, commercialisé ses produits dès 2005 et des articles équitables et biologiques dès 2006. Le coton issu de l'agriculture représente aujourd'hui une part importante de nos volumes et de nos chiffres d'affaires.

Après nous être concentrés sur nos produits, nous avons élargi nos recherches à l'évolution de nos emballages et à une solution qui bannirait les sachets PVC des rayons de nos clients. Différentes solutions sont désormais à l'œuvre, des prêts à vendre en cartons FSC, des cintres en cartons FSC, des cintres métalliques...

Objectifs:

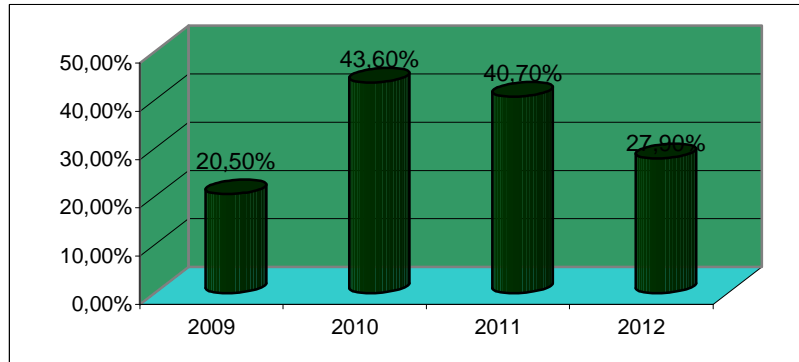
L'année 2012 a vu un infléchissement négatif de nos ventes de produits éco-conçus.

La baisse générale de la consommation s'est révélée particulièrement forte sur nos gammes en coton issu de l'agriculture biologique. Nous estimons qu'il s'agit d'une baisse conjoncturelle et non structurelle sur ces articles en fonction de leurs implantations dans les différents réseaux de distribution et des résultats propres de ceux-ci.

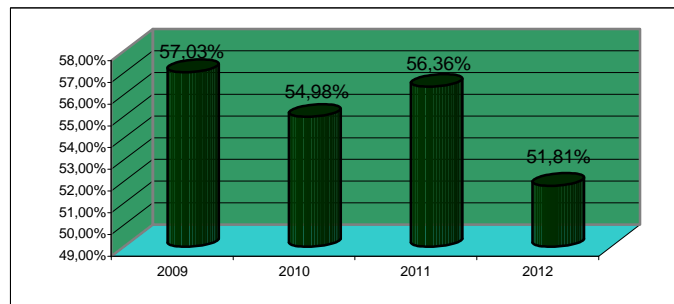
Nous poursuivrons dans les années à venir la promotion des cotons issus de l'agriculture biologique pour lesquels nous restons la seule entreprise de notre domaine certifié annuellement Ecocert et supprimerons totalement l'emploi des sachets PVC pour nos articles.

Tableau de bord:

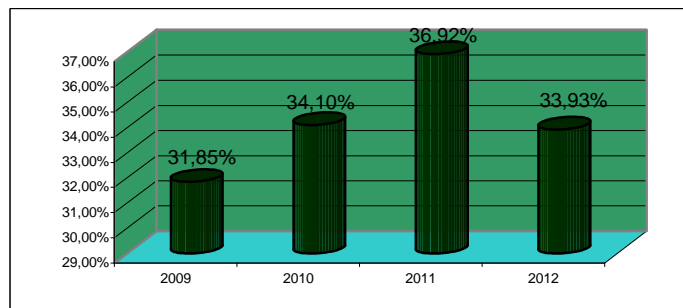
(4-6) Pourcentage de chiffre d'affaires représenté par les produits issus du coton équitable ou biologique.



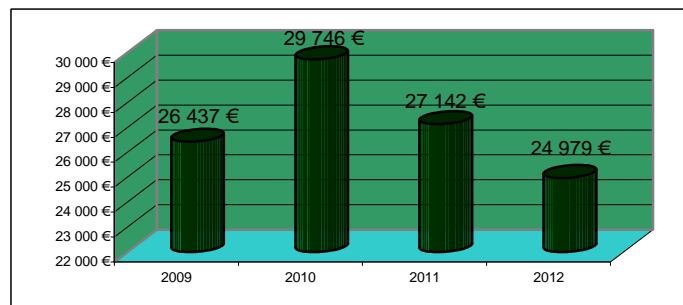
(4.14.1) Pourcentage des produits utilisant du papier FSC.



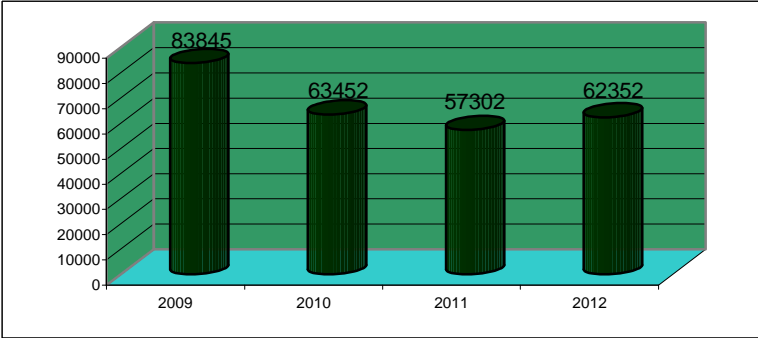
(4.14.2) Pourcentage de produits sans sachets PVC.



(5.16) Montant de la redevance Eco-emballage (€)



(5.18.4) Poids de PVC consommé (kg):



Principes relatifs à la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

La pérennité de l'entreprise reste la priorité principale de ses différentes parties prenantes, dirigeants, salariés et actionnaires.

Nous estimons que la pérennité nécessite des relations de confiance et de transparence envers nos clients et fournisseurs. Dans ce cadre, il est impératif de respecter ce principe de lutte contre la corruption et de refus de l'économie grise.

Objectifs:

L'intégrité et la lutte contre la corruption feront partie des grands principes qui seront formalisés dans notre charte des achats responsables.

Nous réfléchirons également au moyen de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et non uniquement notre service achat

Tableau de bord:

(5.24.2) Pourcentage de partenaires ayant signé la charte des achats responsables.

Retrouvez nous sur : <http://www.hacotcolombier.com>